

**Décision du 12 décembre 2014 portant désignation des représentants du personnel
au comité technique de service déconcentré placé auprès du premier président
de cour d'appel de Douai**

NOR : JUSB1430662S

Le premier président de la cour d'appel de Douai,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu l'arrêté du 7 juin 2011 modifié relatif à la création d'un comité technique de service déconcentré placé auprès de chaque premier président de cour d'appel ;

Vu le procès-verbal de l'élection du comité technique de service déconcentré placé auprès du premier président de cour d'appel de Douai en date du 4 décembre 2014.

DÉCIDE

Article 1

Sont nommés représentants du personnel au sein du comité technique de service déconcentré placé auprès du premier président de la cour d'appel de Douai :

ORGANISATIONS SYNDICALES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Syndicat national CGT des chancelleries et services judiciaires	M. Michel DEMOULE Mme Carole RICOUS M. Michel CARLIER	Mme Martine KEMPA M. Pierre TOMCZAK M. Ernesto PERALES AQUINO
Syndicat national C.JUSTICE	Mme Anne DECAUDIN Mme Marie GAUTIER	M. Hervé POTELLE Mme Chantal MUCHA
UNSa Services Judiciaires	M. Éric PUJOL	Mme Marianne DOUFFET
Syndicat des greffiers de France – Force ouvrière	Mme Marie Michèle MOUEZA	Mme Sophie MAMPAEY

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait, le 12 décembre 2014.

Le premier président,

Bruno CATHALA